

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **PACHAUD** Karine - **BERGER** Nicole - **LEMARCHAND** Frédéric – **MAUSSET** Jean-Pierre - **CASAS** Marie-Hélène - **ARNAUD** Thierry - **LENOIR** Magalie - **DUCHEZ** Paul (retard prévu – pouvoir à Isabelle BOLA en attendant son arrivée) - **VINCENT** Sabine - **BOLA** Isabelle – **DAVID** Déborah

ABSENTS : **PAUZAT** Yves (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT) - **DUCHE NARBONNE** Carole (pouvoir donné à Paul BARGET)

Séance ouverte à 20 H 30

M. Frédéric LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance. La séance est enregistrée en audio.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2017. Remarque : des noms de personnes n'ont pas été orthographiés correctement. Adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'examen des points à l'ordre du jour, madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une demande de subvention dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux, car les demandes doivent être faites avant le 28 avril ⇒ pas d'objections.

DEMANDE DE SUBVENTION CTD

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux pour l'acquisition de jeux qui seront installés sur le site des Pradelles en remplacement de certaines structures vétustes. Pour ce programme, la commune peut prétendre à une aide de 45 % sur le coût HT avec une bonification de 5 points si le projet est réalisé en 2017.

Coût : 10 000 € TTC

⇒ **Vote : 15 voix pour**

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 ET VOTE DES BUDGETS 2017

BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit : 38 508,90 € à la section d'investissement et 90 000,00 € à la section de fonctionnement.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

Madame le Maire présente le budget principal qui s'équilibre à 910 706 € en section de fonctionnement et à 681 840,90 € en section d'investissement.

Remarques sur la section de fonctionnement :

Dépenses :

- La dépense liée à l'eau est en augmentation du fait de la facturation de l'abonnement pour les 15 compteurs communaux.
- Fonds de péréquation des recettes : le montant prévisionnel de 2016 a été reporté en 2017 étant donné que le montant à reverser n'est pas connu et connaît des variations importantes d'une année sur l'autre.

Recettes :

- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement

Remarques sur la section d'investissement :

Les principales dépenses :

- Construction du restaurant scolaire + démolition et désamiantage des préfabriqués : 255 994 €
- Voirie communale : 127 870 €
- Matériel services techniques : 41 760 €
- Rénovation de la salle du conseil : 26 100 €
- Mise en accessibilité des bâtiments : 23 040 €
- Eclairage du terrain de pétanque : 4 425 €
- Aire de jeux : 10 000 €
- Machine à laver les sols : 3 910 €
- Informatique école : 5 815 €
- Mobilier divers école et mairie : 2 000 €
- Bassin de décantation pour mise aux normes de la vidange de l'étang : 18 000 €
- Remboursement du capital des emprunts : 67 900 €
- Restes en hors programme : 31 334 €

Les principales recettes :

- Restaurant scolaire : 420 347 € (subventions Etat, Europe, Région et Département)
- Autres subventions du Conseil Départemental : 48 383 € (accessibilité des bâtiments et voirie)
- Affectation du résultat 2016 : 38 509 €
- FCTVA : 33 300 €
- Cession épareuse : 9 000 €
- Virement de la section de fonctionnement : 110 000 €

⇒ **Vote : 12 voix pour et 3 abstentions**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit : 4 078,22 € à la section de fonctionnement.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

Madame le Maire présente le budget assainissement qui s'équilibre à 46 081,22 € en section de fonctionnement et à 66 559,83 € en section d'investissement.

Remarques sur la section d'investissement :

Dépenses :

- Etude sur le réseau : 10 923 €
- Achat de matériel : 3 000 €
- Travaux : 30 000 €
- Remboursement du capital des emprunts : 14 130 €

Recettes :

- Les amortissements : 19 140 €
- Le résultat reporté : 44 330 €

⇒ **Vote : 15 voix pour**

BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG

Le budget lotissement du bourg s'équilibre à **89 257 €** en fonctionnement et à **89 257 €** en investissement.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Afin de combler une partie de la perte de la dotation globale de fonctionnement, Madame le Maire propose d'augmenter les taux de 1%. Elle précise que c'est la politique de la municipalité depuis longtemps d'appliquer une augmentation régulière, mais modérée des taux (environ 1 % tous les deux ans), pour éviter d'avoir à procéder à des augmentations brutales. Les taux proposés sont les suivants :

TAXE D'HABITATION	14,07 %
FONCIER BATI	18,85 %
FONCIER NON BATI	74,70 %

⇒ **Vote : 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre**

VOYAGES SCOLAIRES

Une demande de subvention a été déposée par le collège Bernard Palissy de Saint Léonard-de-Noblat , pour des enfants de Saint-Paul, qui participent à des séjours organisés en Angleterre, en Italie, en Bretagne et à Guédelon,

Madame le Maire propose d'appliquer les mêmes règles que pour le collège de Pierre-Buffière :

- participation à hauteur de 50 € par enfant pour les voyages européens (Angleterre et Italie).
- participation à hauteur de 20 € par enfant pour les séjours en France (Bretagne et Guédelon)

⇒ **Vote : 15 voix pour**

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire remet à chaque conseiller le tableau des permanences pour le bureau de vote du 23 avril 2017. Suite à une remarque, elle rappelle que la participation au bureau de vote est une obligation pour les élus.
- Cérémonies commémoratives :
 - 30 avril au camp
 - 8 mai à 11H45 au monument aux morts

Monsieur LEMARCHAND informe le conseil que le 29 avril à 14H30 aura lieu l'inauguration d'un sentier de mémoire à Saint-Germain-les-Belles.

- Madame le Maire et les adjoints ont reçu le 8 avril ont reçu des jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale de la commune, lors d'une cérémonie de citoyenneté, au cours de laquelle ces nouveaux électeurs se sont vu remettre leur carte d'électeur, ainsi qu'un livret du citoyen.
- Madame le Maire informe le conseil municipal de la fermeture définitive du COOP. Suite à un courrier de la direction l'informant de cette démarche, elle avait souhaité un rendez-vous avec les responsables pour en discuter. Elle n'a pu obtenir qu'un entretien téléphonique.

La séance est levée à 21H35